



OIAC

Secrétariat technique

Division de la coopération internationale et de l'assistance

S/705/2008

14 juillet 2008

FRANÇAIS et ANGLAIS seulement

NOTE DU SECRÉTARIAT TECHNIQUE

**INVITATION À PROPOSER DES CANDIDATURES POUR LA PARTICIPATION
À LA SIXIÈME RÉUNION RÉGIONALE DES AUTORITÉS NATIONALES
DES ÉTATS PARTIES D'AFRIQUE – KAMPALA (OUGANDA)
11 – 13 NOVEMBRE 2008**

1. Au nom du Gouvernement ougandais et de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), le Directeur général souhaite inviter les autorités nationales à proposer des candidatures pour la participation à la sixième réunion régionale des autorités nationales des États parties d'Afrique, qui se tiendra à Kampala (Ouganda) du 11 au 13 novembre 2008.
2. À sa huitième session, la Conférence des États parties ("la Conférence") a adopté un plan d'action concernant la mise en œuvre des obligations au titre de l'Article VII (C-8/DEC.16 du 24 octobre 2003) puis, à sa dixième session, une décision sur la relance dudit plan d'action (C-10/DEC.16 du 11 novembre 2005). À sa onzième session, la Conférence a adopté une décision sur la poursuite de la relance du plan d'action (C-11/DEC.4 du 6 décembre 2006), dans laquelle le Secrétariat technique ("le Secrétariat") était invité à "poursuivre et [à] renforcer ses activités ayant pour but d'aider les États parties... à se conformer à leurs obligations au titre de l'Article VII". À sa douzième session, la Conférence a réitéré sa demande que soit fournie une assistance aux États parties pour régler leurs questions et préoccupations pratiques de mise en œuvre nationale concernant, entre autres, pour les questions liées à l'industrie et au commerce (C-12/DEC.9 du 9 novembre 2007). La deuxième session extraordinaire de la Conférence des États parties chargée d'examiner le fonctionnement de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques, ou deuxième Conférence d'examen, a encouragé les États parties et le Secrétariat à continuer d'appuyer la mise en œuvre de la décision susmentionnée de la Conférence pour réaliser la mise en œuvre intégrale des obligations au titre de l'Article VII (RC-2/4 du 18 avril 2008).
3. Dans ce contexte, la présente réunion servira de cadre dans lequel les États parties de la région pourront faire connaître leurs besoins d'assistance relativement à ces obligations et indiquer également le type d'assistance qu'ils peuvent offrir à d'autres États parties. De surcroît, cette réunion aidera le Secrétariat à déterminer comment il peut intensifier l'assistance qu'il offre aux États parties de la région à la lumière des décisions susmentionnées de la Conférence.



4. La réunion servira également de cadre dans lequel les représentants des autorités nationales pourront conférer entre eux et avec le Secrétariat et les spécialistes invités à la réunion, afin de définir les mesures supplémentaires que devra prendre chacun des États parties, le cas échéant, pour s'acquitter de ses obligations au titre de l'Article VII. Le programme de la réunion comprend notamment :
 - a) un examen des dispositions de l'Article VII de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques ("la Convention");
 - b) un examen, assorti d'observations, des demandes nationales et des offres d'appui à la mise en œuvre, en particulier pour la création et le fonctionnement d'une autorité nationale ainsi que pour la rédaction d'une législation de mise en œuvre;
 - c) le programme OIAC de renforcement de la coopération avec l'Afrique et des discussions sur des activités d'appui à la mise en œuvre pour la région et les sous-régions;
 - d) la sensibilisation de l'industrie et l'identification des activités industrielles déclarables;
 - e) les dispositions de la Convention relatives au commerce des produits chimiques;
 - f) les problèmes communs en matière de déclaration des importations et les progrès vers des solutions;
 - g) l'application par les autorités nationales des dispositions relatives à l'importation et à l'exportation de produits chimiques inscrits;
 - h) d'autres faits nouveaux majeurs concernant les questions liées à l'Article VI et leur incidence potentielle en Afrique;
 - i) un aperçu du mécanisme de recrutement de l'OIAC;
 - j) des réunions bilatérales avec des fonctionnaires du Secrétariat.
5. Les personnes proposées doivent être des personnes qui participent effectivement à la mise en œuvre nationale de la Convention. On attend des participants de chaque État partie représenté à la réunion des exposés sur chacun des sujets suivants :
 - a) l'état de la mise en œuvre de la Convention dans l'État partie considéré, notamment pour ce qui est de la désignation ou de la création d'une autorité nationale, et l'état de la législation nationale de mise en œuvre ou des mesures administratives;
 - b) les difficultés éventuelles rencontrées dans ces domaines et l'appui requis pour les surmonter, le cas échéant;

- c) les offres d'appui, avec indication des domaines de compétence, que l'État partie peut faire à d'autres États parties de la région ainsi que les conditions attachées à ces offres et les dates auxquelles l'appui sera disponible;
 - d) les efforts des autorités nationales pour mettre en œuvre les dispositions de la Convention relatives au commerce et à l'industrie;
 - e) les mesures que prennent les autorités nationales pour amener les parties prenantes pertinentes à faire connaître la Convention.
6. Le programme provisoire de la réunion figure à l'annexe 1 de la présente note.
 7. Le Secrétariat espère pouvoir parrainer un nombre limité de représentants des autorités nationales et de personnes qui participent à la rédaction de la législation nationale de mise en œuvre. Il convient de préciser pour chaque candidat proposé si le parrainage conditionne sa participation. Pour les participants parrainés, le Secrétariat défraiera le voyage, les repas ainsi que l'assurance médicale et paiera des indemnités limitées de subsistance, afin de couvrir les frais divers. Le Secrétariat organisera et paiera également l'hébergement des participants parrainés. Les participants parrainés qui n'ont pas l'intention de se prévaloir de l'hébergement organisé par le Secrétariat sont invités à l'en informer le plus tôt possible afin d'éviter tous frais d'annulation. En aucun cas le Secrétariat ne règlera le coût d'un hébergement qu'il n'aura pas organisé.
 8. Le voyage des participants parrainés sera organisé de la façon la plus économique possible. Le Secrétariat achètera les billets et les enverra aux participants. Ceux-ci ne pourront acheter leurs billets localement qu'avec l'autorisation expresse du Secrétariat, et pour autant qu'il en découle une économie supplémentaire pour le Secrétariat. Pour maintenir les dépenses à un minimum, les participants arriveront **au plus tôt le lundi 10 novembre 2008**, pour repartir **au plus tard le vendredi 14 novembre 2008**. Toute modification des dates d'arrivée ou de départ doit être approuvée par le Secrétariat. Le Secrétariat ne remboursera pas les dépenses sans rapport avec la réunion ou résultant de modifications non autorisées des plans de voyage. Les participants parrainés devront supporter tous les frais dus à des changements dont la responsabilité leur incombe, annulation comprise, dès lors que le Secrétariat aura acheté les billets. Les participants non parrainés devront s'occuper eux-mêmes de leur voyage et de leur hébergement, bien que le Secrétariat puisse, au besoin, leur obtenir des tarifs préférentiels pour l'hébergement.
 9. Avant de se rendre en Ouganda, les participants devront obtenir tous les visas nécessaires (y compris les visas de transit). Pour toute demande de visa d'entrée, ils devront produire à l'Ambassade ou au Consulat de l'Ouganda une copie de la lettre d'acceptation de l'OIAC.
 10. Toutes les activités dans le cadre de la réunion se dérouleront en anglais avec interprétation vers le français. Tous les participants devront donc posséder une bonne maîtrise, à l'écrit et à l'oral, de l'une de ces deux langues.
 11. Les autorités nationales intéressées sont invitées à remplir le formulaire de candidature reproduit à l'annexe 2 de la présente note, en veillant particulièrement à fournir toutes les indications demandées. Les formulaires remplis doivent être envoyés par la poste au : Directeur, Division de la coopération internationale et de

l'assistance, OIAC, Johan de Wittlaan 32, 2517 JR La Haye (Pays-Bas). Ils peuvent également l'être par télécopieur au +31 (0)70 306 3535 ou par courrier électronique (ipb@opcw.org). Ils doivent parvenir au Secrétariat **au plus tard le 26 septembre 2008**. Les candidats dont les candidatures seront reçues par le Secrétariat après la date limite ne pourront être considérés pour un parrainage. Veuillez noter que pour être admis les participants devront produire la lettre d'acceptation de l'OIAC au moment où ils s'inscriront à la réunion.

12. Des renseignements complémentaires sur la réunion peuvent être obtenus auprès de M. Bernard Amoh [téléphone : +31 (0)70 416 3376] ou de Mlle Hager Bassyouni [téléphone : +31 (0)70 416 3709], Service d'appui à l'application de la Convention, Division de la coopération internationale et de l'assistance.

Annexes (en anglais seulement) :

- Annexe 1 : Provisional Programme (Programme provisoire)
- Annexe 2 : Nomination Form (Formulaire de désignation)

Annex 1

**SIXTH REGIONAL MEETING OF NATIONAL AUTHORITIES
OF STATES PARTIES IN AFRICA
KAMPALA, UGANDA
11 – 13 NOVEMBER 2008**

PROVISIONAL PROGRAMME

Time	Activity
<i>Tuesday, 11 November 2008</i>	
08:30 – 09:30	Registration
09:30 – 10:00	Opening
10:00 – 10:30	<i>Coffee/tea break</i>
10:30 – 11:00	Status of the implementation of the Convention
11:00 – 11:15	Provisions of the Convention regarding trade in scheduled chemicals <ul style="list-style-type: none"> • Trade in scheduled chemicals in Africa
11:15 – 12:00	Common problems in reporting imports/exports, and progress regarding solutions <ul style="list-style-type: none"> • Discrepancies in CWC import/export reporting • Progress towards understanding on imports and exports • Progress in identification of scheduled chemicals in the Harmonised System
12:00 – 14:00	<i>Lunch break</i>
14:00 – 15:00	Panel discussion on the role of National Authorities/customs authorities in implementing the provisions of the Convention on imports and exports
15:00 – 16:00	Panel session on outreach to industry and identification of declarable activities (plant sites and import/export)
16:00 – 16:15	<i>Coffee/tea break</i>
16:15 – 17:15	Other key developments regarding Article VI issues and their potential impact on Africa <ul style="list-style-type: none"> • Progress regarding the VIS Project • Industry cluster and Second Review Conference discussions • OCPF declarations and inspection selection mechanism
<i>Wednesday, 12 November 2008</i>	
09:30 – 10:00	Engaging relevant stakeholders in drafting and enactment of national implementing legislation
10:00 – 10:30	OPCW Programme to Strengthen Cooperation with Africa
10:30 – 11:00	<i>Coffee/tea break</i>
11:00 – 12:00	Panel discussion on OPCW Programme to Strengthen Cooperation with Africa
12:00 – 14:00	<i>Lunch break</i>
14:00 – 15:00	Briefing on recruitment policies, procedures, and practices
15:00 – 16:00	Ways to further facilitate the implementation of Article VII of the Convention in Africa: prospects for subregional cooperation
16:00 – 18:00	Bilateral consultations among National Authorities, and between National Authorities and the Secretariat
<i>Thursday, 13 November 2008</i>	
09:00 – 12:30	Bilateral consultations among National Authorities, and between National Authorities and the Secretariat
12:30 – 13:00	Summing-up, and closing ceremony

Annex 2

**SIXTH REGIONAL MEETING OF NATIONAL AUTHORITIES
OF STATES PARTIES IN AFRICA
KAMPALA, UGANDA
11 – 13 NOVEMBER 2008**

NOMINATION FORM

Please submit the completed form **by 26 September 2008** to:
The Director, International Cooperation and Assistance Division, OPCW
Johan de Wittlaan 32, 2517 JR The Hague, the Netherlands
Fax: +31 (0)70 306 3535; e-mail: ipb@opcw.org.

Please TYPE or use BLOCK LETTERS.

1.	Family name of nominee*			
2.	First name(s)			
3.	Date of birth	Day	Month	Year
4.	Citizenship			
5.	Gender**	Male <input type="checkbox"/>	Female <input type="checkbox"/>	
6.	Passport number			
7.	Date of issue	Day	Month	Year
8.	Expiry date	Day	Month	Year
9.	Place of issue			
10.	Areas of expertise			
11.	Employer			
12.	Position			
13.	Contact address (Please do not give a post-office box number)	Street		
		Number	Post code	
		City		
		Country		
14.	E-mail address			
15.	Telephone numbers, including country and city codes	Home		
		Work		
		Mobile		
16.	Fax numbers, including country and city codes	Home		
		Work		
17.	Is sponsorship a condition of participation?	Yes <input type="checkbox"/>	No <input type="checkbox"/>	

--- 0 ---

* Please give the first and family names exactly as they appear in the nominee's passport. Incorrect or insufficient information may result in travel-related difficulties.

** For this and all like items, please tick the appropriate box.